



# Sarthe Amont

## Contrat Territorial



## Comité de Pilotage

12 octobre 2023 – St-Léger-sur-Sarthe

### Compte-rendu de réunion

#### Personnes présentes :

Pascal DELPIERRE	Président de la CLE SAGE Sarthe amont et vice-président SBS
BERARD Francis	Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
BOURBAN Didier	Vice-président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
RATTIER Didier	Vice-Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe
RIVIERE Chloé	Chargée de mission Projet Syndicat Bassin Haute Sarthe
MARDELLE Vincent	Technicien GEMAPI Syndicat Bassin Haute Sarthe
COURCELAUD Maud	Agence de l'Eau Loire Bretagne
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire Bretagne
GAUMETOU Cécile	CIVAM Normandie
BETTON Juliette	CIVAM Normandie
VINOT Marine	SDE 61
PAPIN Florian	Chambre agriculture de l'Orne
DUGAST François	Office National des Forêts
ERMESSENT Isabelle	Office National des Forêts
PICCO Adrien	DDT Orne
OLLER Jeremie	Chargé de mission GEMAPI CUA
SCELLES Matthieu	Chargé de mission GEMAPI CUA
LE BORGNE Eric	SbS - animateur CLE SAGE Sarthe amont

#### Personnes excusées :

Marion VECRIN : Conseil Départemental de l'Orne, THOMAS Bastien : Groupement Mammologique Normand, Xavier FOURNIALS : CATER Calvados Orne Manche, Christine DESMORTIER : SDE 61, Jérôme JAMET : FDPMA Orne

L'animateur de la CLE indique que l'intérêt de l'outil Contrat Territorial est bien de mettre tout le monde autour de la table et d'identifier ensemble les actions à mener et les financements potentiels.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) rappelle qu'un nouveau cycle de 3 ans va avoir lieu pour le contrat territorial sarthe amont, avec une attention particulière sur les montants à engager (l'objectif est d'être le plus juste possible). De même, l'AELB devra disposer de l'ensemble des pièces (délibération ou lettre d'intention, ...). L'AELB fait part aux membres du copil d'un changement de l'outil des aides en 2025 (passage du 11<sup>ème</sup> au 12<sup>ème</sup> programme). Ainsi, il est possible que des taux de financement se voit modifier à partir de 2025.

Comme indiqué en réunion préparatoire du 6 septembre, le bilan financier est modeste sans compter l'appel à projets continuité qui permettait de disposer de financement à 100 % pour des travaux sur ouvrages transversaux sur cours d'eau.

M. BERARD estime qu'il n'existe pas suffisamment d'association entre les collectivités et le monde agricole, notamment sur l'érosion des sols.

### SDE :

Départ de la démarche en même temps que l'évaluation du contrat sur le captage de St Hilaire le Chatel, ce qui a limité l'engagement du contrat.

Réorganisation importante du Syndicat Départemental de l'Eau, limitant les actions sur St Hilaire.

Pas d'investissement du monde agricole lors de la dernière réunion organisée, malheureusement.

Il est identifié cependant une tendance à la diminution des concentrations en nitrates, approchant la concentration seuil des 40 mg/l. Cette amélioration pourrait provenir du classement en zone d'action renforcée (ZAR) mise en œuvre à compter de septembre 2018.

Problématique des produits phytosanitaires qui ne cessent d'augmenter, notamment du fait des métabolites.

Souhait de réaliser une sensibilisation commune entre SDE et SBHS. Difficulté de temps et de portage = appel à l'assistance

PROPOSITION DU COFIL : Essayer de construire pendant les 3 prochaines années du contrat, un projet qui pourrait intégrer plusieurs thématiques et plusieurs maitres d'ouvrage sur ce site = A noter dans les actions 2024-2026.

Souhait de mettre en avant une communication sur les actions menées par les exploitations agricoles.

Proposition d'ouvrir le copil du contrat pollutions diffuses à des élus autres que ceux concernés par le territoire.

Souhait de lancer des synergies entre acteurs.

TOUTES LES AAC POSENT DES PROBLEMES D'INVESTISSEMENT !!!! = TRES PEU DE MOBILISATION AGRICOLE

### SBHS :

Des demandes de plus en plus nombreuses des acteurs locaux pour réaliser des actions.

Demande de l'AELB : mettre en avant les actions qui sont menées sur le SBHS à plus grande échelle que le territoire du syndicat.

M. BERARD : Importance des mesures d'accompagnement pour réaliser des actions.

### CEN :

- Intérêt de mettre en avant les actions qui sont réalisées, notamment sur le site de Foligny
- Lien à faire entre CEN et ONF = enclave forestière à l'ouest d'Ecouves : à voir si concerné par le BV Sarthe amont

### CUA :

1. Betz = recharge a permis de retrouver une réelle plus-value sur le cours d'eau. Peu d'actions réalisées du fait d'un front de nombreux riverains
2. Cuissai : travaux sur secteur de Glatigny
3. Londeau : actions réalisées chez un riverain mais pas de remise en fond de vallée du fait de son refus

Intérêt de la démarche : des travaux qui augmentent en linéaires (de 300 à 400 m auparavant à plus d'1 km désormais).

Faire un point avec les services de l'état sur exigences des dossiers du fait de la nouvelle nomenclature 3.3.5.0

Projets : Travaux à mener sur Moulin de Chahain et Gué de Gesnes

Intérêt de s'appuyer sur les travaux de Bouveuches pour faire comprendre l'intérêt des travaux sur Roullée

En aparté, réalisation d'une étude pollution diffuse sur le BV du Sarthon Sarthois = non liée à un captage mais avec comme objectif d'identifier des actions potentielles à mener sur un bassin très dégradé, qui pourra éventuellement être reconduit sur d'autres masses d'eaux similaires

### ONF :

Travail d'inventaire réalisé en partie par des élèves du lycée agricole de Sées.

Nécessité pour l'ONF de prioriser les actions à mener afin de conserver une enveloppe acceptable pour la structure.

Action sur la loutre à construire avec le Conseil départemental de l'Orne.

### Structures AEP :

CdC Vallée de la Haute Sarthe & SMAEP région d'Essay (+ peut-être SMAEP de Gaprée) : positionnement comme maîtres d'ouvrages sur le contrat. Pour le moment, seulement un positionnement, mais pas d'action d'ampleur.

### CIVAM :

Propositions :

- Lancer une dynamique de groupe sur le secteur à l'échelle de l'AAP ou sur des secteurs plus étendus
- Sensibiliser et faire de la pédagogie au sein des établissements agricoles
- Mettre en place des diagnostics agricoles sur les périmètres des AAC « sensibles »
- Accompagnement et formation des animateurs des structures en charge de la gestion de l'eau

Mise en place d'une réunion de travail entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le CIVAM Normand à réaliser prochainement pour caler les éventuelles interventions du CIVAM

### Chambre d'agriculture Normandie – Orne :

- Pas de positionnement en tant que maître d'ouvrage.
- Néanmoins, un positionnement de facilitateur et éventuellement en tant que prestataire.

Programmer un échange pour identifier les besoins agricoles de chacun : 7/11 à 9h30 à St Léger

## Post-réunion :

### Réunion d'échange du 7 novembre 2023 dédiée aux enjeux agricoles :

*Diaporama transmis à Marine VINOT du SDE61 (excusée).*

Annick KERELLO indique que le CT Sarthe amont 2024-2026 sera à cheval sur deux programmes d'interventions de l'AELB = 11<sup>ème</sup> programme pour 2024 et 12<sup>ème</sup> programme à partir de 2025. Des changements de modalités auront lieu mais ne sont pas connues à ce jour (les dossiers seront instruits avec les taux en vigueur au moment de l'instruction).

Une attention particulière doit être portée aux enveloppes proposées par les maîtres d'ouvrages. Des estimations financières non utilisées pénaliseraient le prochain contrat territorial (pour exemple, un contrat utilisé à hauteur de 40 % risque de limiter le financement du prochain contrat).

Concernant la maîtrise d'ouvrage, il est privilégié de correctement les identifier en amont du contrat. Il ne sera pas possible d'associer un nouveau maître d'ouvrage en cours de contrat.

- La CCVHS se questionne sur le coût d'une étude de délimitation d'aire d'alimentation de captage (AAC). Il est proposé de se rapprocher du SDE 61.
- La CUA se questionne sur les modalités de financement de l'AELB concernant les pollutions diffuses hors périmètre d'aires de captages prioritaires. --> Réponse apportée à Jérémie OLLIER par mail au sujet du Sarthon 72
- Quelques exemples de modalités suite :
  - Le montant des dossiers de demande d'aides ne doit pas être inférieur à 5 000 € de travaux/actions ET 3 000 € d'aides.
  - Diagnostics d'exploitation : base de 450 € / jour avec un maxi de 3 jours de diagnostics, financés à 70 % par l'AELB (modalités des aides 2024).
  - Pour l'acquisition foncière, les modalités d'aides 2024 de l'AELB sont les suivantes : taux d'aides à 50% avec un coût plafond de 8000€/ha (coût d'achat des parcelles y compris les frais de notaire, de géomètre...), bail à clause environnementale pour les parcelles agricoles ; taux d'aides à 70% pour les parcelles en zone humide dans le cadre du plan de résilience.
- Pour les PSE (paiement pour services environnementaux), il faut les mettre dans le CT même s'il s'agit de PSE privés que l'AELB ne financera pas. Si la Chambre régionale d'Agriculture veut déposer des actions dans le cadre du CT, c'est toujours possible, il faut impérativement présenter les actions rapidement.

Les maîtres d'ouvrage et les prestataires sont invités à échanger entre eux à l'issue de la réunion pour affiner le programme d'actions du contrat.

Pour rappel, toutes les actions doivent être présentées à l'AELB (type d'action et montant) **au plus tard le 7/12/2023**. L'ensemble du contrat sera finalisé début janvier pour une présentation en Commission des Aides fin février 2024.